

**AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION
DE LA REUNION ET DE MAYOTTE
139 Rue Jean Chatel- BP 2030
97887 SAINT-DENIS CEDEX**

**ARRETE N° 124/ARH/2006
Modifiant l'arrêté N°101/ARH/2005 fixant la composition du Comité
Régional de l'Organisation Sanitaire de la Réunion**

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE
L'HOSPITALISATION**

- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le décret du 31 août 2006 portant nomination de Madame Huguette VIGNERON-MELEDER en qualité de Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;
- VU la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion du 31 décembre 1996 ;
- VU l'arrêté n°81/ARH/2005 du 27 septembre 2005 fixant la liste et le nombre de sièges des organismes, institutions, groupements ou syndicats représentés au Comité Régional de l'Organisation Sanitaire de la Réunion
- VU l'arrêté N°101/ARH/2005 du 7 novembre 2005 fixant la composition du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire de la Réunion
- VU l'arrêté N°102/ARH/2005 du 7 novembre 2005 modifiant l'arrêté N°101/ARH/2005
- VU l'arrêté N°125/ARH/2005 du 2 décembre 2005 modifiant l'arrêté N°101/ARH/2005
- Vu la lettre de l'Union Hospitalière de l'Océan Indien en date du 10 juillet 2006
- VU la lettre de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la Réunion du 9 octobre 2006

A R R E T E

ARTICLE 1 : La composition du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire de la Réunion, est modifiée comme suit :

A - Au titre de la présidence du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire de la Réunion :

- Geneviève FAURE, Première Conseillère au Tribunal Administratif de Saint Denis, Présidente titulaire

- Marie-Christine TIZON, Première Conseillère à la Chambre Régionale des Comptes, Présidente suppléante

B - Au titre des collectivités territoriales :

- ***Représentant le Conseil Régional de la Réunion***
 - Catherine GAUD, Conseillère Régionale, titulaire
 - Martine SUEUR, Conseillère Régionale, suppléante
- ***Représentant le Conseil Général de la Réunion***
 - Paul TECHER, Conseiller Général, titulaire
 - Ibrahim DINDAR, Conseiller Général, suppléant
- ***Représentant les Communes de la Réunion***
 - Michel DENNEMONT, titulaire
 - En cours de désignation, suppléant

C - Au titre des organismes d'assurance maladie

- Le Directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, ou son représentant
- Jean Baptiste PAYET, Administrateur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, titulaire
- Patrick CORRE, Administrateur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, suppléant

D - Au titre des organisations d'hospitalisation publique :

- ***Représentant l'Union Hospitalière de l'Océan Indien***
 - Emmanuel BOUVIER-MULLER, titulaire
 - Bernard GAUZERE, suppléant
 - Gérald KERBIDY, titulaire
 - Michel BRUN, suppléant
 - Alex LYSANDRE, titulaire
 - Roland DAMBREVILLE, suppléant
 - Christophe KICHENIN, titulaire,
 - Arsène NERBARD, suppléant

E - Au titre des organisations d'hospitalisation privée :

- ***Représentant la F.E.H.A.P.***
 - Marie-Rose GRAS, titulaire
 - Bernard VAYSSE, suppléant
 - Henri VERGOZ, titulaire
 - Christian BONNEAU, suppléant
- ***Représentant la F.H.P.***

- Michel DELEFLIE, titulaire
- Robert DUQUENNOY, suppléant
- Maurice DURIEUX, titulaire
- Aimery DELEFLIE, suppléant

F - Au titre des commissions médicales des établissements publics de santé

- Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon, titulaire
- Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Intercommunal Saint André – Saint Benoît, suppléant
- Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Groupe Hospitalier Sud Réunion, titulaire
- Le Vice-Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Groupe Hospitalier Sud Réunion, suppléant
- Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion, titulaire
- La Vice-Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion, suppléante

G - Au titre des commissions médicales ou conférences médicales des établissements privés de santé

- Le Président de la Commission Médicale, ou Conférence Médicale, de la Clinique de Sainte Clotilde, titulaire,
- Le Président de la Commission Médicale, ou Conférence Médicale, de la Clinique Jeanne d'Arc, suppléant,
- Le Président de la Commission Médicale, ou Conférence Médicale, de la Clinique Durieux, titulaire
- Le Président de la Commission Médicale, ou Conférence Médicale, de la Clinique les Flamboyants, suppléant
- Le Président de la Commission Médicale, ou Conférence Médicale, de la Clinique de Saint Benoît, titulaire
- Le Président de la Commission Médicale, ou Conférence Médicale, de l'Association Saint François d'Assise, suppléant

H - Au titre des syndicats médicaux

- Docteur François RHAMANI, représentant le C.S.M.F., titulaire
- Docteur François ANDRE, représentant le C.S.M.F., suppléant
- Docteur Olivier VANGREVELYNGHE, représentant le SMI , titulaire
- Docteur Patrice BECU, représentant le SMI, suppléant
- Docteur Georges ONDE, représentant le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux, titulaire
- Docteur Laurent DENIZOT, représentant le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux, suppléant
- Docteur Albert MONTBRUN, représentant le Syndicat des Praticiens Hospitaliers, titulaire

- Docteur Yves DESSART, représentant le Syndicat des Praticiens Hospitaliers, suppléant

I - Au titre des médecins d'exercice libéral

- Docteur Bashir OMARJEE, représentant de l'URML, titulaire
- Docteur SHashi BACHUN, représentant l'URML, suppléant

J - Au titre des syndicats non médicaux

- Jean Michel SAINGAINY, représentant de la CGTR, titulaire
- Françoise POTHIN, représentante de la CGTR, suppléante
- Dominique LEGROS, représentant de la CFDT, titulaire
- Micheline SEVAMY, représentant de la CFDT, suppléant

K - Au titre de membres du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale

- Brigitte CHANE HIME
- Dominique PETIT

L - Au titre des usagers

- Aristide PAYET, représentant de l'UDAF, titulaire
- Josette MAUNIER, représentant de l'UDAF, suppléante
- Pierre CATTEAU, représentant de l'ORIAPA, titulaire
- Maria Fatima DE OLIVEIRA, représentant de l'ORIAPA, suppléante
- Aude PALANT-VERGOZ, représentant de l'UCOR, titulaire
- Jean Claude WELMANT, représentant de l'UCOR, suppléant

M - Au titre des personnes qualifiées

- Marc GERARD, représentant de la Mutualité Française, titulaire
- Albert HOAREAU, représentant de la Mutualité Française, suppléant
- Franck SOULIER, représentant de l'Organisation Nationale des Infirmiers Libéraux, titulaire
- Christophe DUPLUECH, représentant de l'Organisation Nationale des Infirmiers Libéraux, suppléant
- Le Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé, ou son représentant

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

ARTICLE 3 : Un recours peut être formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par voie hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités, et par voie contentieuse auprès du Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai.

ARTICLE 4 : La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation Réunion Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 11 octobre 2006

La Directrice

H. VIGNERON-MELEDER